DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 30 juin 2020

Délibération n°26-2020 : Élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration – Représentante d'un établissement d'enseignement secondaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne-Sud, notamment les articles 6-1 et 6-2 ;

Élit à bulletins secrets, à l'unanimité, Madame Nadine JEGAT, Proviseure du lycée Charles de Gaulles de Vannes, en qualité de personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire.

Membres en exercice : 26
Membres présents : 24
Membres représentés : 4

Nombre de suffrages valablement exprimés : 24
Nombre de voix obtenues par le candidat :
- Oui : 24
- Non : 0

Votes blancs ou nuls : 0

Visa du Président

Signé par : Jean Peeters
Date : 01/07/2020
Qualité : Le Président

Université Bretagne Sud
Jean PEETERS
Président

Jean PEETERS

Documents en annexe : Dossier de candidature.

Document transmis au Recteur, Chancelier des universités, le 03 juillet 2020
Publié au recueil des actes administratifs de l'UBS n°04-2020